

Les syndicats F.O. et C.G.T. ont décidé de ne pas siéger au dernier C.H.S.C.T. du 03/09/2015 et ont l'intention de suspendre leur participation à toutes réunions institutionnelles à venir.

POUR QUELLES RAISONS ?

La Direction veut modifier les critères d'avancement de grade et réduire les droits syndicaux.

➔ **Avancement de grade** : La direction veut mettre en place des critères de priorisation et des critères d'exclusion qui auront pour effet de privilégier certains agents au détriment d'autres dont la valeur professionnelle est tout aussi appréciée.

En 2005, après de nombreux échanges, la direction et les organisations syndicales avaient trouvé un consensus en instaurant un système qui certes n'était pas la panacée mais qui avait le mérite de tenir compte de différents critères (ancienneté dans le grade – âge de l'agent - note - ancienneté dans l'échelon). En instaurant cet équilibre, nous garantissions aux agents : justice, cohérence et reconnaissance.

Même si quelques exemples ont pu déroger à la règle, globalement tout le monde était satisfait du système.

⇒ En voulant instaurer des critères favorisant le clientélisme, la promotion à la « tête du client » ou l'exclusion (exemple : quand la note de l'agent serait maintenue une année ou s'il se voit stipuler des réserves sur sa fiche de notation, il ne pourrait prétendre passer à la classe supérieure !!!!), la direction tourne le dos aux précédents engagements tout en développant l'individualisme.



Pour les organisations syndicales CGT et FO, ces propositions sont inacceptables car l'accès au grade supérieur deviendrait inaccessible pour bon nombre d'agents.



➔ **DROITS SYNDICAUX** : La direction souhaite imposer un avenant au protocole syndical qui supprime des heures de mandats à certains représentants du personnel.

Les syndicats F.O. et C.G.T. refusent que les droits syndicaux soient remis en cause. Sans représentants du personnel, comment pourrez-vous être défendus ?

Nous sommes donc dans l'attente de nouvelles propositions de la direction pour débiter de réelles négociations.

Nous invitons les agents à signer massivement ce coupon et à le transmettre aux organisations syndicales CGT ou FO, via le vaguemestre.

Danger pour votre Avancement de Carrière au CHM

Comme le gouvernement, la Direction du CHM tente de faire passer en force des nouvelles modalités de passage de grade : classe supérieure et classe exceptionnelle.

Les organisations syndicales CGT et FO refusent ces nouveaux critères d'avancement imposés par la direction, sans concertation.

Moi aussi, je m'y oppose :

NOM :

PRENOM :

SERVICE :

SIGNATURE :